



REGLEMENT

PECHE A LA CARPE

POUR NOS AMIS(ES) CARPISTES

Environnement :

L'étang de 2,5 hectares est ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre et comporte 7 postes de pêche (Postes n°3 à 9) réservés pour les pêcheurs à la carpe en batterie.

La pêche est un **loisir de détente** en total **respect de la nature** et de **l'environnement**. Merci de maintenir le site propre. Des poubelles avec tris sélectifs sont installés sur le site et le long de l'étang, merci de respecter les consignes de tri.

Le respect de l'environnement, des autres pêcheurs et des contrôleurs est indispensable. Tout pêcheur est responsable de ses dégradations et/ou accident et de ses invités.

Les véhicules sont garés sur le parking à l'entrée du site (interdiction de stationner devant la barrière ou devant l'accès pompier).

Des douches au camping sont à votre disposition (prévoir des chaussures légères et propres). 1,50€/douche à régler à l'accueil avant d'aller prendre la douche.

L'accueil du camping fait dépôt de pain, croissant ou pain au chocolat. Il faut les réserver la veille auprès du camping.

Pour votre sécurité, les grilles sont susceptibles d'être fermées à clé de 22h00 jusqu'au matin. Tout visiteur devra donc avoir quitté les lieux **avant 22h00**. Des caméras de surveillance pourront être installées.

Les barbecues sont recommandés. Le feu ne doit pas être fait à même le sol.

Pêche :

La pêche se pratique en « **No Kill** »

4 lancers maximum par pêcheur et par poste de pêche

Pas de tresse, une ligne est équipée d'un seul hameçon **sans ardillon**

Les montages doivent prévoir la libération du plomb en cas de casse

Les poissons ne doivent jamais reposer à même le sol. Ils devront être manipulés avec respect et précaution et relâchés après avoir été bien ré oxygénés. L'utilisation de **tapis de réception** mouillé et homologué est obligatoire

L'usage des sacs de conservation est interdit

Amorçage : bouillettes et pelets (**500g/poste/jour maxi**). Les graines doivent être cuites, la noix tigrée et l'arachide, sont interdites. Le garde pourra contrôler

L'utilisation de **bateau amorceur** télécommandé est interdite

Réservation :

Les postes sont à réserver en avance à l'accueil du camping ou par téléphone. A l'arrivée, le pêcheur règle sa cession de pêche à l'accueil, signe le règlement de pêche et va ensuite s'installer sur le poste réservé.

Toute personne ne respectant pas ce règlement risque de se voir interdire définitivement l'accès à l'étang.

CAMPING « LES COLOMBES »

2 rue des colombes – 59265 AUBENCHEUL AU BAC

Tél : 06 33 46 09 79

Email : campinglescolombes@yahoo.com

Site : www.campinglescolombes.fr

M.

Tél Portable :

A lu et accepte toutes les règles de ce règlement

Signature :